

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23171</p>
---	---	--

SEANCE du : 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAULTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Marie JARRY - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yvan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Inventaire des biens du crématorium

La Commune de Bressuire a accordé une délégation de service public pour la construction et l'exploitation du Crématorium de Bressuire à l'entreprise Société Nouvelle de Crémation.

A l'issue du contrat de délégation, l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers du crématorium reviennent à la Commune de Bressuire.

Un inventaire exhaustif des biens mobiliers a été réalisé le 14 septembre 2023 afin de lister l'ensemble des biens mobiliers du site de Bressuire.

La valeur d'achat de l'ensemble des biens est de 647 471.30 € HT (y compris le four de crémation et le système de filtration).

Cet inventaire doit être accepté par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'inventaire des biens mobilier du crématorium
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Bruno COTHOUIS

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_171-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 OCT. 2023